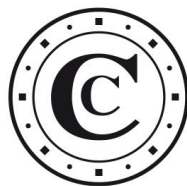


Cour des comptes



RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS,
ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

LE SOUTIEN AUX EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE

Rapport public thématique

Janvier 2023

RÉPONSES DES ADMINISTRATIONS, ORGANISMES ET PERSONNES CONCERNÉS

**Réponses reçues
à la date de la publication (26/01/2023)**

Réponse de la Première ministre	4
---------------------------------------	---

RÉPONSE DE LA PREMIÈRE MINISTRE

Vous m'avez transmis le 22 novembre dernier, pour réponse, le rapport public thématique intitulé « le soutien aux exportations de matériel militaire », destiné à être prochainement publié par la Cour des comptes.

La Cour dresse un bilan exhaustif, approfondi et relativement positif des divers dispositifs de soutien et de contrôle mis en place par l'État et formule plusieurs recommandations pour améliorer ce soutien et son suivi.

Je partage l'avis de la Cour sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du soutien aux entreprises exportant du matériel militaire.

Cela passe d'abord, comme le recommande la Cour, par une réduction des délais de traitement des demandes de licences d'exportation, aujourd'hui encore trop longs. Les services concernés poursuivront les actions en ce sens.

Une inflexion du soutien en faveur des très petites et petites entreprises (TPE, PME) est également souhaitable afin de mieux les accompagner dans leurs démarches. Ces entreprises bénéficient déjà d'une offre de formations et de prestations, au besoin sur-mesure, de la part des ministères des armées (MINARM) et de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Cette offre peut encore être étendue, en recourant aux services proposés par Team France Export ou aux d'instruments du plan France Relance comme le chèque Relance Export et le chèque Relance V.I.E. Enfin, le réseau régional de Bpifrance contribue à la promotion des divers mécanismes de soutien financier dans le but d'accompagner les entreprises à l'exportation.

S'agissant de l'élaboration de lignes directrices d'analyse des marchés, souhaitée par la Cour, sur le modèle du plan stratégique export de 2014 élargi aux biens à double usage et aux matériels de sécurité, cette recommandation ne paraît plus adaptée à la dynamique des marchés constatée aujourd'hui et il semble préférable d'agir désormais au cas par cas.

La Cour préconise, de manière globale, une hausse de l'intervention étatique dans le financement des exportations de matériel militaire et de sécurité. Le Gouvernement s'engage dans cette voie, via le mécanisme d'assurance-crédit de Bpifrance Assurance Export (Bpi AE) et les financements directs. Cependant, comme la plupart des États européens, il continuera d'appliquer au secteur militaire le contenu de l'Arrangement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le soutien aux exportations afin d'éviter de contribuer à une course aux subventions à l'export, dont le bénéfice serait au final incertain.

Je suis favorable au relèvement des plafonds d'intervention de Bpifrance Financement en matière de crédits à l'exportation au profit des PME, proposé par la Cour, dans le respect du principe de subsidiarité d'intervention de Bpifrance, mais tiens cependant à rappeler que les banques françaises demeurent des partenaires essentiels de l'industrie de la défense, sans lesquelles les contrats à l'export ne seraient pas financés.

S'agissant des sources de financement internationales, que la Cour évoque dans son rapport, je voudrai souligner que la facilité européenne pour la paix (FEP) [2021-2027] est, pour les programmes pilotés par l'Union Européenne, un instrument capable de financer des projets d'acquisition d'équipements de défense en Afrique.

La Cour, par ailleurs, émet plusieurs recommandations pour que les opérations de soutien aux exportations de matériel militaire soient mieux suivies par l'administration.

C'est déjà le cas des plans de portage qui accompagnent les dossiers d'assurance-crédit des contrats les plus importants et qui font l'objet d'une démarche de mise à jour annuelle afin d'améliorer la connaissance du déroulement du contrat et d'éclairer certains sujets connexes comme le maintien en condition opérationnelle ou les contreparties industrielles demandées.

En revanche, le suivi financier de chaque opération de soutien à l'exportation, incluant un bilan capacitaire et financier de chaque contrat conclu à partir de 2022, paraît très lourd à réaliser. Des améliorations sont toutefois souhaitables et possibles dans la facturation des prestations techniques du ministère des armées ou en matière de perception des redevances dues à l'État par les entreprises.

Enfin, s'agissant du suivi « aval » des demandes de licences d'exportations, la situation décrite par la Cour sur le contrôle a posteriori est identifiée et s'explique par des raisons conjoncturelles (crise covid en 2020, et difficultés à recruter depuis). Les services concernés s'efforcent d'instaurer une meilleure gestion programmatique des contrôles. Quant à l'information du Parlement, elle est aujourd'hui effectuée au travers du rapport annuel sur les exportations d'armement.

La Cour propose enfin d'instituer pour les entreprises une obligation légale ou réglementaire de déclaration des compensations (« offsets ») demandées par les pays acquéreurs ou les entreprises étrangères. Cette recommandation soulève une difficulté de principe, car il ne revient pas à l'État de s'immiscer dans les relations commerciales des entreprises, tant du moins qu'elles respectent les règles de contrôle des exportations de matériel militaire et que celles-ci ne présentent ainsi pas de risque de souveraineté. Toutefois, les services de l'État contribuent à soutenir les industriels dans leurs réponses aux demandes de compensations industrielles. Le dialogue entre l'État et les industriels au sein du comité de coordination des contreparties économiques, ainsi que les liens avec les services de l'ambassade, et notamment avec les services économiques et les attachés d'armement, permettent d'accompagner les industriels sur les aspects juridiques, concurrentiels et sur l'analyse du tissu économique local et des partenariats potentiels.

Telles sont les observations que je souhaitais porter à votre connaissance à la suite de ce travail de la Cour dont je souligne la qualité.
